

Meudon, le 4 décembre 2007

## **CONTRIBUTION DE L'ASSOCIATION ESPACES AU PROJET DE SDRIF**

### **Schéma directeur d'Ile-de-France**

**Enquête publique du 15 octobre au 8 décembre 2007**

L'association Espaces met en œuvre depuis 13 ans des chantiers d'insertion pour l'entretien et la restauration des milieux naturels en Val de Seine, en partenariat avec les collectivités locales et les gestionnaires des sites.

En 2006, Espaces a accueilli 135 écocantonniers en insertion sur ses 11 chantiers d'insertion et ses 2 jardins solidaires ; un chantier de bénévoles s'occupe depuis 5 ans de l'entretien et de la valorisation des étangs de Meudon et Villebon à Meudon, situés sur la tête de bassin versant du ru d'Arthelon.

Les sites gérés sont répartis ainsi :

- le long de la Seine (d'Issy-les-Moulineaux à Puteaux sur la rive gauche, et à Boulogne-Billancourt et au bois de Boulogne à Paris sur la rive droite),
- sur les coteaux du Val de Seine (à Issy-les-Moulineaux, Meudon et Saint-Cloud),
- sur les parties boisées et les plans d'eau du ru de Vaucresson au Domaine national de Saint-Cloud, sur les étangs et rigoles de Ville d'Avray,
- sur la petite ceinture à Paris (XIV, XV et XVI ème arrondissement),
- sur certains talus ferroviaires du val de Seine,
- sur les espaces verts de Boulogne-Billancourt,
- au cœur de Meudon-la-Forêt et Clamart pour les jardins solidaires.

L'association Espaces utilise et expérimente exclusivement les techniques écologiques de gestion différenciée, de bûcheronnage « doux » et de génie végétal pour la valorisation des sites dont elle a la charge, sans avoir recours à des intrants de synthèse et en réduisant au maximum l'usage des outils thermiques.

Les écocantonniers se déplacent à vélo quand cela est possible ; les permanents et nombre des adhérents privilégient les modes de transport en commun et le vélo pour leurs déplacements.

L'association participe aux concertations menées à l'occasion des projets d'aménagement situés sur son territoire d'action ; elle a ainsi contribué à l'élaboration des :

- Schéma des espaces naturels sensibles des Hauts-de-Seine,
- Schéma directeur du Val de Seine,

- Schéma d'aménagement et de gestion durables des berges des Hauts-de-Seine,
- Schéma départemental d'assainissement des Hauts-de-Seine,
- Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA)

Membre du Conseil de développement durable des Hauts-de-Seine (C2D92), l'association participe également aux travaux de la Commission de concertation Seguin-Rives de Seine pour l'aménagement des anciens terrains Renault à Boulogne-Billancourt, aux ateliers de travail sur le SCOT du Syndicat des coteaux et du val de Seine, aux ateliers d'urbanisme d'Issy-les-Moulineaux, et délivre des contributions écrites aux projets soumis à enquête publique, POS, PLU, PPRI, permis de construire etc. situés sur son territoire d'action et qui concernent ses missions écologiques ou sociales.

## **I – Remarques générales**

**Pour ce qui concerne ses missions, notamment le développement de la nature en milieu urbain, l'association Espaces souscrit aux grandes orientations du projet de SDRIF, à savoir :**

- un aménagement de la région plus économe en espace et en énergie par le développement d'une ville plus dense et plus compacte,
- la recherche d'une solidarité sociale et territoriale de qualité, contrebalançant la tendance à la création de populations exclues et de territoires d'exclusion,
- le maintien d'un tissu économique diversifié sur l'ensemble du territoire francilien,
- l'importance de la question environnementale placée en amont du projet avec, notamment, les enjeux climatiques nouveaux,
- la volonté de développer les transports en commun et de faciliter la marche et l'usage du vélo sur le territoire. Il en va notamment de la mobilité des personnes les moins aisées, pour lesquelles ces modes de déplacement restent les moins coûteux et les plus faciles à utiliser.

**En revanche, pour ce qui concerne le renforcement des emplois de main d'œuvre et des activités afférentes au cœur de l'agglomération et particulièrement dans les Hauts-de-Seine, l'association souhaite que le SDRIF prenne mieux en compte les besoins réels.** Il serait souhaitable que les orientations du SDRIF permettent aux personnes en situation de précarité et d'exclusion de retrouver un emploi à proximité de leur domicile, tout en rendant des services de qualité à l'ensemble de la population.

**De même, l'association tient à exprimer son souhait que le futur SDRIF mette plus en cohérence deux de ses objectifs majeurs, à savoir densification urbaine et préservation de la nature en ville, des continuités écologiques et des ressources naturelles.**

En effet, dans le territoire qui nous occupe, le Val de Seine, situé en petite couronne à l'aval immédiat de Paris, les milieux naturels qui subsistent sont déjà extrêmement fragiles et menacés ; sous l'action conjuguée des nombreux projets d'aménagement sur

du foncier rare et au coût très élevé, des dégradations liées aux travaux induits, du grignotage permanent des friches, jardins, lisières et berges par les petits aménagements, ces milieux seraient vite amenés à disparaître.

Si la densification des villes existantes, et notamment dans le Val de Seine Issy-les-Moulineaux, Vanves et Meudon, peut effectivement apporter une solution économe en énergie et en espace au besoin en logements et en activités, **on voit bien que, dans l'absence d'orientations précises et rigoureuses données par le SDRIF, le phénomène de fragmentation et diminution des espaces naturels, facteur de perte de biodiversité, ne fera qu'augmenter.**

Par ailleurs, il existe à notre sens dans le projet de SDRIF une imprécision concernant la qualité des espaces naturels et la nécessaire différenciation à faire entre espaces naturels existants, originaux ou renaturés au cours des ans, accueillant des écosystèmes dynamiques bien implantés et souvent porteurs de traces patrimoniales ou laissant apparaître l'identité du paysage, et des espaces verts entièrement recréés, exempts de tout patrimoine biologique, historique et paysagé.

**Il nous semblerait important, ici encore, de proposer la préservation de tous ces espaces de nature patrimoniaux, même et surtout de très petite taille comme en petite couronne parisienne, en s'appuyant sur un recensement le plus exhaustif possible.** Ce qui n'exclue pas, bien au contraire, la proposition du SDRIF de renforcer le maillage de la trame verte par des espaces naturels à recréer en plus pour assurer les continuités écologiques.

**Par ailleurs, il conviendrait de faire nettement la différence entre « liaisons vertes » et axes de déplacement à vélo,** lesquels doivent offrir des conditions de régularité et de confort attractives, parfois incompatibles avec la dimension « loisir » des liaisons vertes. Nous souhaitons rappeler également que, à côté d'axes structurants pour les vélos, indispensables à l'échelle régionale, il faudrait aussi adapter l'ensemble du système viaire pour permettre que toutes les destinations soient atteintes à pied ou à vélo.

Ces remarques de fond nous conduisent à émettre les commentaires et propositions qui suivent, à partir des objectifs et orientations présentés dans le rapport du projet de SDRIF et de la carte générale ; ils s'appliquent également, quand il y a lieu, aux chapitres correspondants de l'évaluation environnementale, et sont alors indiqués en *italique*.

## **II – Le rapport du projet de SDRIF**

### **- II.1 - Les objectifs**

#### **Le logement**

**L'association Espaces, confrontée au manque crucial de logements accessibles tant pour ses salariés permanents que pour ses salariés en insertion, ne peut que souscrire à l'objectif de construction de 60 000 logements par an, et à celui de 30% de logements sociaux en 2030.**

Ce dernier pourcentage nous semble même être un seuil minimum, au regard du pouvoir d'achat d'une très grande partie des franciliens, acculée à partir vivre en très grande couronne, facteur principal de consommation d'espace, d'énergie, de réseaux, etc.

**Nous retenons tout particulièrement l'engagement exprimé de « développer l'offre d'habitat spécifique »** (p.53) pour les étudiants, les personnes âgées ou handicapées, les jeunes travailleurs en mobilité d'emploi et « les hébergements d'urgence et logements temporaires afin de freiner l'exclusion des plus fragiles ».

Nous constatons au quotidien la difficulté des publics en insertion, alors même qu'ils effectuent un parcours vers l'emploi, à trouver un logement ; beaucoup vivent encore dans des logements précaires, voir à la rue, malgré nos démarches pour les aider.

Proposition : Espaces propose qu'un taux minimum d'habitat spécifique de ce type, pour toutes les catégories citées plus haut, soit établi par bassin de vie, au moins à titre indicatif, et que les partenariats à développer pour concrétiser cet objectif soient précisés.

## **Les espaces naturels et les continuités écologiques**

### **- Les espaces ouverts**

Espaces s'efforce de mettre en œuvre depuis 13 ans, dans le cadre de ses chantiers d'insertion pour l'entretien et la restauration des espaces naturels, les objectifs du projet de SDRIF, à savoir (p.72) :

- « développer et renforcer la trame verte d'agglomération pour l'équilibre écologique et le bien-être des Franciliens », garantissant la cohérence du système régional des espaces ouverts.

La définition des espaces ouverts comme étant non construits et non imperméabilisés nous semble intéressante ; étant donné leur disparition rapide en petite couronne, il nous semble indispensable de les protéger fermement, et de les étendre.

Proposition 1 : L'association souhaite que les espaces ouverts existants en petite couronne francilienne fassent l'objet de mesures de protection garantissant leur pérennisation face à l'urbanisation galopante, et accueillent des zones naturelles protégées, sur le modèle des ZNP mises en œuvre par le Conseil général des Hauts-de-Seine, même de petite ou très petite taille, pour maintenir la biodiversité de la faune et la flore locale, sur site.

Proposition 2 : Espaces propose que les espaces publics ouverts imperméabilisés (parkings, places, voiries secondaires) fassent progressivement l'objet d'une restauration visant à les rendre perméables en tout ou partie et à mettre partiellement ou complètement à jour un sol naturel ou renaturé permettant la colonisation par la végétation et la restauration d'écosystèmes. Le SDRIF pourrait faire une préconisation/orientation dans ce sens, à la fois pour la préservation des écosystèmes

et des continuités écologiques, et pour la lutte contre les risques croissants d'inondation par ruissellement des eaux pluviales sur les sols étanches urbains.

*Espaces souhaite à ce propos que soit rajouté, dans le rapport d'évaluation environnementale, à la page 62, dans « les sites réservoirs de ressources patrimoniales, naturelles et culturelles de grande qualité à préserver et gérer de façon durable » (en gras) : « Les espaces clefs pour le maintien ou la reconquête des grandes continuités écologiques régionales » **dont les espaces naturels sensibles, les berges des cours d'eau et les talus ferroviaires.***

#### **- Les espaces boisés**

Le principe de délimiter une bande de 50 mètres en lisière de forêt interdite à toute nouvelle urbanisation pour la pérennisation des espaces boisés nous paraît cohérent en grande couronne ou zone rurale.

Proposition 1 : Pour la petite couronne, où il semble irréaliste, il serait intéressant de trouver un équivalent « urbain », avec une zone tampon minimum permettant la préservation de ce milieu écologique très particulier et essentiel des lisières, pour les rares sites où cela est encore possible ; une bande de 15 mètres pourrait être un objectif à fixer.

Proposition 2 : La dimension entretien de ces bandes tampon est aussi importante pour leur préservation : une gestion douce, basée sur les principes de la gestion différenciée pourrait être préconisée, afin de garantir les qualités de « réservoir » de biodiversité de ces espaces.

*Espaces souhaite également préciser, dans le rapport d'évaluation environnemental, à la page 62, le rôle essentiel joué par les lisières de boisements urbains, en tant que « sites réservoirs de ressources patrimoniales, naturelles et culturelles, de grande qualité à préserver et gérer de façon durable », dans la préservation des têtes de bassin versant. En effet, la plupart des têtes de bassin versant des rus urbains se situent en lisière de forêt et leurs eaux, quand elles n'ont pas été déconnectées, ruissellent dans la forêt, souvent au fond de rigoles aménagées au fil du temps. Il s'agit donc là d'un rôle essentiel de préservation de la quantité et de la qualité de la ressource en eau, à maintenir.*

Ainsi, l'étang de Villeneuve du Domaine national de Saint-Cloud à Marnes-la-Coquette sur le ru de Vaucresson, les étangs de Ville d'Avray sur le ru de Ville d'Avray, affluent du ru de Marivel, les étangs de Meudon, Villebon, Trivaux, et la Garenne sur le ru d'Arthelon, sont tous situés en lisière de forêts. Leur alimentation en eau a été dégradée – déconnection par aménagement de voiries, pollutions des eaux par temps d'orage ou ruissellement sur voiries, manque d'entretien des rigoles d'alimentation. **Une gestion de ces boisements visant à la renaturation hydrologique et écologique de ces têtes de bassin versant devra être envisagée par le SDRIF.**

#### **- Les « autres espaces naturels »**

Ces « autres espaces naturels » (p.76), de petites tailles, « menacés de recolonisation naturelle par boisements spontanés ou de dégradation par pressions urbaines » représentent à peu près « 5% du territoire, dont 1% de surface en eau ».

En petite couronne et notamment dans le Val de Seine, les continuités écologiques et le bien-être des Franciliens s'appuient justement sur ces espaces naturels, souvent délaissés, sans lesquels la biodiversité de l'Ile-de-France serait beaucoup moins riche: les espaces en friche, les berges de Seine, les vallées des rus urbains et surtout leurs têtes de bassins versants souvent encore « naturels » (rigoles, étangs, boisements), les talus ferroviaires.

**L'association Espaces exprime de nouveau son souhait qu'ils soient protégés et développés, et gérés en gestion écologique différenciée pour ne pas les transformer en espaces paysagers horticoles pauvres en biodiversité.**

Proposition : Le projet de SDRIF soutient que la superficie de ces petits espaces naturels est trop réduite pour être cartographiée. Espaces propose cependant qu'une carte de la petite couronne parisienne indiquant ces petits espaces essentiels à la préservation des milieux naturels et de la biodiversité soit dressée et figure dans le SDRIF. A ce titre, l'association tient à rappeler les plus importants de ces espaces en Val de Seine :

- une partie des berges de Seine sur la rive droite et la rive gauche (nous consulter)
- les talus des voies SNCF et du tram T2
- les têtes de bassin versant des rus d'Arthelon, Marivel (et son affluent de Ville d'Avray) et Vaucresson, avec leur réseau de rigoles, canal et étangs
- les friches renaturées le long de la RD7 à Sèvres, Meudon et Issy-les-Moulineaux

#### **- Les continuités bleues**

Espaces bénéficie depuis 2003 du soutien de l'Agence de l'eau Seine-Normandie pour ses actions de valorisation écologique des milieux aquatiques et humides. A ce titre, l'association entretient et restaure, dans la mesure du possible, les berges de Seine d'Issy-les-Moulineaux à Suresnes sur la rive gauche et de Boulogne-Billancourt et au bois de Boulogne à Paris, sur la rive droite, ainsi que les étangs et rus du Val de Seine.

L'association se réjouit que le projet de SDRIF affirme que (p.78) « **L'urbanisation ne doit pas empêcher l'écoulement des eaux, en respectant les cours les plus naturels possibles, en particulier dans les fonds de vallée.(...) L'urbanisation doit permettre la réouverture des rivières urbaines et les soustraire aux réseaux d'assainissement, en laissant une marge de recul suffisante à leur renaturation et à leur valorisation sociale. (...) Lors de reconstructions ou restructurations urbaines, la préservation d'une zone tampon est nécessaire, afin de laisser la place pour aménager et re-naturaliser des bords de fleuve ou rivière affectés par le mitage des berges** ».

**L'association Espaces souscrit pleinement à ces objectifs.**

Espaces souhaite que cet objectif de marge de recul en bord de cours d'eau, ainsi que le principe d'« une continuité écologique (qui) doit également être maintenue au minimum sur l'une des deux berges » soient formalisés le plus possible et cartographiés et que le SDRIF en fasse des orientations à part entière, y compris en cœur d'agglomération comme dans le Val de Seine.

De l'expérience de l'association, cette continuité, partielle, avec marge de recul pour permettre la renaturation de berges en pente douce, est encore possible à plusieurs endroits du linéaire de Seine à l'aval de Paris. Si la continuité totale n'est plus possible, il reste encore des « pointillés » possibles à restaurer, permettant la jonction entre les écosystèmes des coteaux boisés environnants et le corridor écologique de la Seine. Il est essentiel que le SDRIF et le Plan Seine favorisent le maintien de ce potentiel écologique.

Espaces tient à souligner que ces dispositions devraient également concerner les petits rus urbains, qui, en petite couronne parisienne, coulent dans les réseaux d'assainissement pour la plupart, mais pourraient être réouverts et renaturés partiellement dans un premier temps, en vue d'en retrouver la continuité hydromorphologique et biologique.

## **Les écosystèmes et les ressources naturelles**

### **- Les masses d'eau**

Ici encore, Espaces soutient l'objectif du projet de SDRIF, à savoir « valoriser les différentes fonctions des réseaux hydrographiques, des zones humides et des masses d'eau » et la nécessité de « préserver leur fonctionnalité et même les reconstituer » (p.81) y compris sur les petits cours d'eau ou rus.

Espaces propose que ces rus, en partie canalisés, mais dans lesquels un volume non négligeable d'eau claire continuent de couler figurent en pointillé sur la carte des « zones humides et petits cours d'eau » (p.80). Pour le Val de Seine, il s'agit, comme vu précédemment, des rus d'Arthelon, Marivel (avec affluents), et Vaucresson et Vanves. Cela permettrait de les inclure également dans le schéma général de restauration hydromorphologique de l'Ile-de-France, tel que la Directive cadre européenne sur l'eau et le futur SDAGE le préconisent pour l'atteinte du bon potentiel écologique des masses d'eau à l'horizon 2015, avec une gestion de ces eaux claires optimisées – réutilisation pour divers usages locaux, ou rejet direct en Seine – plutôt que de les transporter et les traiter à grand frais dans le réseau d'assainissement départemental ou celui du SIAAP.

Les têtes de bassin versant de ces rus, en particulier, bénéficient toujours de milieux naturels, avec rigoles, étangs, ripisilve et boisements, et subissent de très fortes pressions urbaines (projets de voiries, de parkings, pollutions des eaux, très forte fréquentation du public, etc.) et doivent à ce titre figurer de manière très claire sur tous les documents cartographiés du SDRIF.

### **- Le ruissellement urbain**

**L'association Espaces confirme, par son expérience, l'intérêt de préconiser « les techniques de gestion à la source concourant à la limitation des débits et volumes ruisselés (infiltration, technique végétalisées, intégrées au parti d'aménagement, récupération d'eau, etc.) » (p.83).**

L'utilisation des nombreux étangs situés dans les têtes de bassin versant des rus en bassins de stockage des eaux de ruissellement, avec gestion en zone humide, est également une technique à préconiser, plutôt que de construire des bassins enterrés, souvent mal entretenus, oubliés et ne concourant en aucune manière à la biodiversité.

Espaces propose, à cet égard, que le rôle des têtes de bassin dans la maîtrise des ruissellements fasse l'objet d'un sous-chapitre dans le rapport du SDRIF.

La carte de la page 80 n'est pas suffisamment lisible pour que l'on puisse s'assurer que les étangs des têtes de bassin versant y figurent, notamment ceux de Meudon, de Ville d'Avray et celui de Villeneuve- l'Etang au Domaine national de Saint-Cloud.

Espaces souhaite que cela soit précisé.

L'exemple du Domaine national de Saint-Cloud et des rigoles, canal et étangs situés soit sur le ru de Vaucresson dans le Domaine , soit sur le ru de Ville d'Avray (affluent du ru de Marivel) en amont est à cet égard tout à fait édifiante : l'eau n'est pas en suffisance aujourd'hui pour alimenter les bassins et jeux d'eau du Domaine national de Saint-Cloud ; une meilleure gestion des réservoirs constitués par les étangs amont, et de leurs rigoles d'alimentation, permettrait de ne plus recourir à l'eau potable et limiterait le volume d'eau transitant dans le réseau d'assainissement et, partant, le risque d'inondation par débordement des réseaux par fort épisode pluvieux.

### **- La biodiversité**

**L'association Espaces, signataire de la Charte régionale de la biodiversité, souscrit pleinement aux objectifs du SDRIF en la matière (p.83), en particulier ce qui concerne les sites urbanisés avec « les zones tampons et la « nature ordinaire », dont le potentiel de retour de la biodiversité est énorme en région urbanisée (jardins sauvages, dépendances vertes au sens large, milieux à re-naturer, bâtiments végétalisés...) avec une attention toute particulière à toutes les continuités qui font le réseau ».**

Espaces souhaite que la densification urbaine préconisée par le SDRIF tienne compte de la richesse fragile de cette nature ordinaire et qu'un ratio urbanisation/nature ordinaire soit mis en place, obligeant les aménageurs à :

- maintenir les espaces de nature ordinaire éventuellement existants,
- proposer un ratio minimum de pleine terre à la parcelle,
- recréer des « zones de biodiversité urbaines », comme des toitures ou murs végétaux, sur une surface significative.
- réinfiltrer tout ou partie des eaux pluviales sur site, pour la bonne santé de ces espaces de nature ordinaire, avec éventuellement la création de noues ou mares temporaires pour les temps très pluvieux.

### **- Les sols**

Espaces se réjouit de constater l'intérêt du projet de SDRIF pour le sol et le sous-sol en tant que ressources à part entière.

L'association souhaite par contre que les orientations du SDRIF soient plus précises encore sur ce thème. Il est écrit (p.84) « En zone urbaine, où les sols encore vivants sont rares, l'imperméabilisation des sols doit être limitée ». Il nous semble que l'imperméabilisation des sols doit cesser, sauf cas de force majeure à définir, et alors systématiquement compensée par le désimperméabilisation d'une autre surface avec profondeur de pleine terre minimum ou la création d'un couvert végétal.

Le sous-sol est aujourd'hui exploité et fragmenté par toutes infrastructures, parkings, tunnels, bassins de rétention, sans égard pour la libre circulation de l'eau, les continuités biologiques souterraines.

## - **II.2 – Les orientations**

### **La trame verte d'agglomération**

L'essentiel de nos remarques concernant les orientations se trouve dans les commentaires et propositions émis à propos des objectifs du projet de SDRIF.

Cependant, concernant la trame verte d'agglomération, territoire d'action des chantiers d'insertion d'Espaces dans le Val de Seine, nous souhaitons souligner et compléter deux des orientations majeures, autour du renforcement de la place de la nature en ville (p.141) :

- « Réduire les zones de carence par la création de nouveaux espaces verts et boisés publics dans les secteurs géographiques les plus carencés et la mise en valeur d'espace sous-minés par d'anciennes carrières (coteaux de Meudon) » (voir également p.194).  
Les coteaux de Meudon, parcourus de carrières, représentent effectivement un des rares réservoirs d'espaces de nature à préserver, dans la continuité du futur parcours des coteaux et des parcs mis en œuvre par le Conseil général des Hauts-de-Seine dans le cadre de la gestion des espaces naturels sensibles (ENS).
- « Définir, entre ces espaces verts et boisés publics, un réseau de continuités vertes et bleues d'intérêt régional, supports de circulations douces ou de continuités écologiques, tant radiales que concentriques : la Seine, la Marne et les rivières susceptibles d'être réouvertes (la Bièvre, la Vieille Mer, etc.) ».  
Ces continuités devront s'appuyer aussi sur les espaces de nature « ordinaire » déjà existants, même de petite taille, afin d'en conserver la dynamique écologique propre - le vivant, le perméable, le biodivers. Ces espaces de nature ont l'avantage supplémentaire de conserver souvent des traces du petit patrimoine local, murets, fontaines, pavés, ponceaux, etc., qui contribuent à la valorisation sociale des lieux.

La continuité écologique et hydromorphologique qui serait assurée par la réouverture des affluents de la Seine, notamment les rus d'Arthelon, Marivel (avec ses affluents) et Vaucresson dans le Val de Seine, nous semble participer de l'intérêt régional également : elle permettra en effet de reconnecter la Seine avec les têtes de bassin versant de ses affluents, favorisant ainsi la restauration de la biodiversité afférente aux milieux humides, faune et flore ; sans cette reconnexion, la Seine aurait bien du mal à recouvrer un bon potentiel écologique.

### **Les territoires stratégiques, le fleuve**

L'association Espaces, dont le territoire d'action est fortement lié au fleuve, ne peut que souscrire aux orientations qui visent à rendre au fleuve son rôle d'élément fédérateur du projet spatial régional (p.157), et en particulier sa fonction de corridor écologique : « Encourager la renaturation des berges et réaliser des zones tampons dans les projets d'aménagement riverains ».

Espaces souhaite insister sur la valorisation de l'écosystème fluvial **en milieu urbanisé**, où « prendre en compte l'écosystème (...), reconquérir les zones humides en (...) favorisant la renaturation des berges, en instaurant une « zone tampon » dans tout projet d'aménagement » est d'autant plus important que le fleuve est déjà en partie artificialisé.

La renaturation des berges est possible en ville également, les techniques de génie végétal ont fait leurs preuves, y compris sur fleuve navigué ; Espaces a réalisé une dizaine d'ouvrages de génie végétal sur les berges de Seine, à Issy-les-Moulineaux et Boulogne-Billancourt, ouvrages qui contribuent à la stabilité des berges et à l'offre d'habitats pour la faune et la flore des milieux humides, tout en requalifiant grandement le paysage fluvial.

*Espaces souhaite à ce propos, que, dans le rapport d'évaluation environnemental, à la page 59, le terme « aménagées » concernant les berges soient remplacé par « artificialisées » ou « minéralisées » ; il est en effet important de faire la distinction entre les berges artificialisées par du génie civil (palplanches ou enrochement) qui deviennent minérales, et des berges aménagées éventuellement par génie végétal, et qui conservent ou retrouvent par ce type d'aménagement non seulement leurs qualités mécaniques, mais également biologiques de milieu naturel aquatique.*

La carte, page 160, « Prendre en compte l'écosystème, valoriser le patrimoine, développer le tourisme » présente à cet égard quelques imprécisions :

- Les berges en grande partie végétales, en bas ou en haut de talus fluvial, du linéaire situé entre Sèvres et Issy-les-Moulineaux ne bénéficient pas d'un trait vert les désignant comme patrimoine naturel ; elles sont pourtant renaturées depuis plus de 10 ans. Les coteaux boisés du Val de Seine, eux, sont soulignés en vert, à juste titre.
- Il manque une étoile pour indiquer la base de loisirs nautiques de l'île de Monsieur à Sèvres.

Espaces apprécie l'orientation suivante : « Assurer les moyens d'une cohabitation harmonieuse entre les différents usages, tel celui de protection des milieux naturels par rapport aux projets touristiques. ». L'équilibre entre les usages et la préservation des milieux naturels pourra passer par la création de petites zones naturelles protégées, à l'instar des ZNP gérées par le Conseil général des Hauts-de-Seine, temporaires en fonction des saisons ou permanentes, que le public ne pourra qu'observer, et qui constitueront des réservoirs de biodiversité.

### **Le faisceau ouest**

Espaces souhaite que dans les orientations concernant les espaces urbanisés à optimiser les orientations suivantes soient rajoutées :

- Favoriser le maintien et le développement de la nature en ville, notamment le long des linéaires des grands et petits cours d'eau, sur les friches et délaissés urbains, les talus ferroviaires, les espaces naturels sensibles.
- Promouvoir la désimperméabilisation des sols des espaces publics non bâtis, en tout ou partie.

### **L'emploi**

Le SDRIF précise qu'il est indispensable de maintenir un tissu économique diversifié (chap. 2.4), ce qui nous semble, en Val de Seine, une priorité absolue face à la disparition rapide des emplois de mains d'œuvre et la précarisation d'une frange de population à faible qualification.

**Il nous semble cependant que cette mixité d'emplois doit être un objectif sur l'ensemble de la région, mais aussi à l'échelle de chaque département, de chaque territoire local, pour assurer les emplois de proximité indispensables au bon fonctionnement des bassins de vie, et une composition équilibrée de la structure sociale, offrant une place à tous.**

La carte (p.111) semble montrer que les Hauts-de-Seine ne présentent que des emplois et activités non tertiaires, ce qui est contraire aux objectifs précités par le SDRIF de maintien d'un tissu économique diversifié.

Espaces souhaite qu'un code couleur soit rajouté sur la carte (p.111), notamment au niveau des Hauts-de-Seine, pour les « activités économiques non tertiaires à **développer** ». L'enjeu est important : il en va de l'emploi diversifié, de la réponse aux besoins de fonctionnement de ce territoire et de la possibilité de trouver de trouver des emplois à proximité de son lieu d'habitation, et, partant, de la limitation des développements inutiles, facteurs de pollutions.

Comme le montrent plusieurs exemples récents, le Val de Seine est confronté à la « fuite » accélérée de ses activités artisanales vers la grande couronne, par manque de soutien et de place pour maintenir leur implantation sur place, alors même qu'elles continuent souvent à exercer en petite couronne. Le prix de cette « délocalisation » est élevé, la dévitalisation des bassins de vie par la séparation des fonctions résidentielles et professionnelles ; les longs déplacements quotidiens impliquent fatigue, retards, encombrements, pollutions.

### - **II.3 - La carte générale du projet de SDRIF**

Sur la carte générale du projet, Espaces souhaite apporter les précisions suivantes concernant le Val de Seine :

- La flèche verte indiquant la liaison verte à renforcer le long des berges, de Paris XVème à Saint-Cloud devrait être prolongée au moins jusqu'à Suresnes, qui compte quelques portions de berge très végétales, en cours de valorisation écologique par Espaces en partenariat avec le Conseil général des Hauts-de-Seine.
- Les pastilles rouges indiquant les espaces urbanisés à optimiser, très nombreuses sur Issy-les-Moulineaux et, dans une moindre mesure, Meudon et Boulogne-Billancourt, manquent de précision sur l'importance de leur impact.
- Aucune figuration n'est prévue pour indiquer la préservation en secteurs urbanisés des continuités écologiques et des espaces de nature ouverts ou ordinaires, alors même qu'on sait que ces espaces, très fragiles en petite couronne parisienne, sont et seront très menacés par l'urbanisation accrue. Une sorte de « persillage vert », glissée entre les pastilles rouges, pourrait répondre à cette nécessité.
- De même, les zones tampon ou marges de recul le long des berges ou des lisières forestières n'apparaissent pas nettement.
- La flèche verte de « continuité écologique ou coupure dans l'urbanisation » qui va de Rueil-Malmaison à Vaucresson devrait, à notre avis, être prolongée à travers le Domaine national de Saint-Cloud, grand espace de nature patrimonial, jusqu'à la Seine pour figurer ce long corridor écologique, d'un méandre de la Seine à l'autre, à maintenir et gérer de manière durable.
- Les axes prioritaires à vélo, non représentés, devraient y figurer ; de même, un code couleur pour « l'accessibilité à vélo », notamment aux endroits des carrefours, intersections, échangeurs, sur l'essentiel de la trame viaire pourrait y être rajouté.